

POMPIGN'

Actualités

LE MAG

N°16 / Janv.-Février 2022



SOMMAIRE

P. 3

Informations
générales et
services aux
pompignacais

P. 4-5

Environnement
& cadre de vie

P. 6-7

Urbanisme

P. 8-10

Finances
communales

P. 11-16

Bilan des
actions
communales
et réalisations
de 2021

P. 17

Portraits
Bibliothèque

P. 18

Impressions
d'élus

P. 19

Sondage

P. 20

Pompi'Pros

P. 21

Tribune libre

P. 22-28

Associations &
vie sociale
Agenda
Cinéma

ÉDITO

Chères Pompignacaises, chers Pompignacais,

2021 fut notre 1^{ère} année de mandat complète. Nous avons imprimé notre marque sur la gestion municipale : **sincérité, écoute, modération en termes d'urbanisme et rigueur budgétaire.**

2021 fut une année difficile à l'échelle de notre commune. Tout d'abord la crise sanitaire nous a privés de nombreux rendez-vous festifs.

Puis en juin, nous faisons face à des inondations sans précédent, plongeant de nombreuses familles dans la détresse et la peur et la commune dans des travaux coûteux et urgents.

Enfin, 2021 fut marquée par l'inscription de notre commune dans le réseau d'alerte sur les finances locales de la Préfecture, conséquence d'une gestion budgétaire hasardeuse sur les précédents mandats (80% de l'endettement actuel contracté durant le mandat 2008/2014). Ce fut donc une année chargée dont nous sortons avec force et détermination pour aborder 2022. Nous avons montré que nous savions ensemble rebondir, avancer et agir.

Tout d'abord **grâce à nos associations.** Dans ce contexte sanitaire tendu, elles ont su faire preuve tout à la fois d'imagination, d'adaptabilité et de beaucoup de rigueur afin de maintenir leurs activités et ainsi assurer le dynamisme de notre commune ; je les remercie chaleureusement de leur sérieux et de leur motivation.

Ensuite, **grâce à votre solidarité.** En effet, suite aux inondations, nombre de bénévoles se sont manifestés pour nettoyer, effectuer des travaux d'urgence et faire des dons. **Merci de votre générosité !**

Enfin, le contexte financier très tendu nous a obligés à nous adapter : revoir les services aux habitants, apprendre à dépenser différemment, à modérer nos exigences parfois un peu trop individuelles au profit du collectif, réfléchir les projets avec sobriété et accepter l'augmentation de la fiscalité.

Ces efforts financiers entrepris depuis une année maintenant commencent à porter leurs fruits. Ce début de maîtrise de notre surendettement, je le dois à **l'engagement d'une équipe d'élus** qui a osé prendre des décisions parfois difficiles pour les habitants mais indispensables ; j'entends les déceptions de certains d'entre vous mais nous n'avons pas le choix. Je le dois également aux **agents** qui sont **volontaires**, engagés et qui ont su se remettre en question. Et surtout **je vous le dois par votre compréhension** de la situation, la solidarité dont vous faites preuve et **les encouragements que vous nous témoignez.**

Nous gagnons peu à peu les batailles contre ce surendettement. Bientôt nous gagnerons la guerre définitivement.

Retenons surtout ceci de 2021 : notre solidarité, notre capacité à agir pour le collectif et l'intérêt général. C'est ainsi que nous passerons le gros temps et que nous assurerons la **cohésion et le bien vivre ensemble** dans notre belle commune.

Je suis déterminée et confiante pour 2022 et les années suivantes.

2022 verra le lancement de projets structurants comme la réhabilitation de la maison des associations en bibliothèque, les travaux de régulation des eaux pluviales, de voirie et la modification du PLU.

Aussi, c'est avec optimisme que je vous adresse **mes meilleurs vœux de bonheur, de réussite et de santé pour cette année 2022.**

Qu'elle s'ouvre avec l'espoir d'un printemps festif et d'un retour à une vie sociale et associative riche d'événements, de moments de partage sans contrainte.

Prenez soin de vous.

Très sincèrement,
Le Maire,
Céline DELIGNY ESTOVERT
Vice présidente de la CdC
des Coteaux Bordelais
Culture et Sport

Nota : Cette année encore, nous sommes contraints d'annuler la cérémonie des vœux.



ACCÈS DÉCHÈTERIE VÉOLIA

Sur instruction des services fiscaux, la Mairie ne peut plus maintenir la vente des tickets d'accès à la déchèterie de VEOLIA. **Aussi, à compter du lundi 3 janvier 2022, cette vente sera assurée au sein même des locaux de VEOLIA au 19 avenue du Périgord du lundi au vendredi de 14h à 17h.**

Les 5 coupons sont vendus par carnet au prix de 15€/ carnet. Règlement par chèque uniquement. Cette mesure est provisoire dans l'attente d'une solution pérenne avec le SEMOCTOM.

Nous vous rappelons que l'accès aux déchèteries du SEMOCTOM (Syndicat de l'Entre-deux-Mers-Ouest pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères) est gratuit.

Le SEMOCTOM dispose de 6 déchèteries : Beguey, Tresses, St Loubès, St Germain du Puch, St Caprais et St Léon.

Pour les horaires d'ouverture, consultez le site du Semoctom : <https://www.semoctom.com> ou téléphonez au 05 57 34 53 20.

Les déblais/gravats sont acceptés uniquement dans les déchèteries de St Loubès, St-Germain-du-Puch et St-Léon.

Pour plus d'informations consultez le guide du tri disponible sur le site du Semoctom, notamment la dernière page sur ce qui est accepté dans toutes les déchèteries que vous trouverez sur la photo ci-après.

LES DÉCHÈTERIES
En déchèterie, il y a jusqu'à 30 solutions de tri, demandez conseil auprès de l'agent d'accueil si vous avez un doute.

Tontes !
> Utilisez les tontes comme paillage

Mobilier
Les matelas, les chaises et tables de jardin en plastique se recyclent aussi

Tailles
> Faites broyer vos végétaux et utilisez le broyat comme engrais
> Votre commune a peut-être ouvert une plateforme de broyage, renseignez-vous !

Bois
Planches, parquet, palettes, etc.

Ferraille
Acier, aluminium, cuivre, etc.
Tous les métaux se recyclent à l'infini

Déchets électriques et électroniques
> Vous pouvez aussi laisser votre ancien appareil chez le revendeur lorsque vous en achetez un nouveau.

Gravats !
Lavabo, tuiles, briques, etc.
> Pensez à donner ou vendre !

AVANT DE JETER AUX ENCOMBRANTS,
il faut trier au maximum tout ce qui peut être recyclé dans les autres filières. Les encombrants ne sont pas triés, ils partent en enfouissement. En 2018, 8450 tonnes d'encombrants ont été enfouies.

ILS SE RECYCLENT AUSSI, pensez à les trier !

- Batteries
- Capsules Nespresso
- CD, Livres
- Cartouches d'encre
- Déchets dangereux
- Huile de friture
- Huile de vidange
- Plaque de plâtre
- Lampes, ampoules
- Piles
- Radiographies
- Pneus

Tout ce qui se branche ou qui fonctionne avec piles ou batteries.

Pour accéder aux déchèteries, le SEMOCODE est indispensable.

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES & LÉGISLATIVES

VOTER EST ESSENTIEL : PENSEZ À VOUS INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES



En 2022 vous serez appelés deux fois aux urnes.

- Les élections présidentielles auront lieu les dimanches 10 et 24 avril
- Les élections législatives auront lieu les dimanches 12 et 19 juin

Pour pouvoir voter, il vous faut être inscrit sur les listes électorales de la commune où vous êtes domiciliés.

Dates limite d'inscription :

- le vendredi 04 mars pour les présidentielles
- le vendredi 6 mai pour les législatives

Comment s'inscrire ?

- Par internet, en utilisant le téléservice proposé par service-public.fr : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/>
- Personnellement en se rendant en mairie avec les pièces exigées ;
- Par un tiers dûment mandaté en mairie avec les pièces exigées ;
- Par courrier, en joignant le formulaire Cerfa n°12669*02 et les pièces exigées.

Pour les jeunes atteignant 18 ans :

Les inscriptions se font d'office pour les jeunes recensés au plus tard le 31 décembre 2021. Au-delà de cette date, les jeunes non recensés, atteignant leur majorité d'ici les élections, devront effectuer une inscription volontaire sur les listes électorales même s'ils se font recenser d'ici les élections présidentielles.

Pour vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales, vous pouvez vous rendre en mairie ou consulter votre situation sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) rubrique « Accueil particuliers > papiers-citoyenneté > élections »

ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS

Depuis 2017, l'utilisation de produits phytosanitaires (désherbants) est interdite pour l'entretien des espaces verts publics et des voiries. Cette interdiction sera généralisée à la plupart des espaces non agricoles au 1er juillet 2022, notamment cimetière, terrain de sport, jardins familiaux, C'est ainsi que sur de nombreux lieux publics la nature reprend ses droits doucement depuis quelques années déjà.

Nous voyons ainsi nos trottoirs, les pieds de mur (de bâtiments et de clôture) se verdir, des terrains se transformer en jachère fleurie spontanée. Les tontes à ras, ou très fréquentes cessent progressivement afin de laisser enherbées certaines zones jusqu'à la fin de la floraison et ainsi constituer des zones de refuge pour la faune.

Le fauchage tardif des bords de voie est également mis en place sur toutes les communes, y compris par les services de l'Etat. Des passages fréquents sont maintenus en certains points pour garantir la sécurité routière.

Le désherbage systématique est désormais impossible car beaucoup trop couteux en main d'œuvre du fait de l'arrêt de l'utilisation des dés-

herbants.

Le paillage est également privilégié avec le broyat issu de l'élagage et tailles des végétaux ; les bacs de tonte ne sont plus systématiquement évacués en décharge, et sont, en fonction des lieux, déposés aux pieds des arbres et arbustes. Cela permet de limiter le désherbage, maintient l'humidité et assure un amendement naturel des sols.

L'objectif poursuivi par ces évolutions de la réglementation et de la pratique est la préservation et le rétablissement de la biodiversité et des cycles de vie de la flore et des espèces animales qui en dépendent.

N'oublions pas que les zones naturelles enherbées sont également des freins naturels aux ruissellements des eaux de pluie et participent au combat contre les risques d'inondations.

Changer nos pratiques est une obligation légale. C'est aussi une action volontariste et responsable visant à garantir la préservation de nos espaces naturels et de la biodiversité pour les générations futures.



Exemple de Carignan de Bordeaux

Nous devons donc modifier nos habitudes, faire évoluer la notion du « propre » et du « beau » et accepter la végétation et la floraison spontanées qui ne sont absolument pas signe de manque d'entretien et de délaissement.



NOS AMIS LES CHIENS

Pour que le plaisir de se promener dans le centre bourg et de laisser nos enfants s'amuser dans les espaces verts publics ne soit pas gâché par un slalom permanent entre les déjections de chiens ou par une chaussure encrottée, nous remercions les propriétaires de chiens de bien vouloir ramasser les excréments de leurs chers toutous.

Il en va du bien vivre ensemble, du respect de chacun et de la propreté de notre commune.

Il existe 2 poubelles pour les « sacs à crottes » en centre bourg. Des sacs sont mis à disposition dans les distributeurs prévus à cet effet. Merci de les utiliser à discrétion. Cela doit bénéficier à tous.

Enfin, nous rappelons que le parc de jeux pour enfants situé à l'entrée de Cadouin ainsi que les terrains de football et le city stade sont strictement interdits aux chiens. Ce ne sont pas des aires de promenade, préférez la ceinture verte !



STATIONNEMENT DES POUBELLES SUR LES TROTTOIRS

Si vous disposez de bacs individuels, veillez à les sortir la veille au soir du jour de collecte, et à les rentrer le plus tôt possible après la collecte. Bien sûr pour beaucoup d'entre nous, cela ne peut être que le soir en revenant du travail.

Et c'est parfait !

Lorsqu'un bac n'est pas ramassé, il gêne les piétons, les poussettes, les fauteuils roulants et parfois la visibilité pour les automobilistes. Cela engendre des risques d'accidents pour tous et enlaidit nos quartiers.

Il en est de même pour le dépôt d'ordures au pied des bacs, strictement prohibé.

Les poubelles ne doivent occuper l'espace public que temporairement et ne doivent pas rester à longueur de semaines sur les trottoirs (arrêté 69 du 25 mai 2009).

Ensemble, contribuons à rendre les trottoirs accessibles et notre commune toujours plus belle !

COLLECTONS POUR MIEUX RECYCLER

VALORISATION DES DECHETS....

...et ACTIONS SOCIALES



La municipalité de Pompignac

avec la CDC

Les Coteaux Bordelais collectent...



Bouchons en lièges

Apporter votre stock à la mairie de Pompignac
(bouchons en liège ou synthétique)

► Association bénéficiaire : **Agir cancer Gironde**



Tubes de dentifrice et brosses à dents usagés

Apporter votre stock à l'Agence Postale Communale (APC) de Pompignac

► Association bénéficiaire : **Les Clowns Stéthoscopes**



Tubes de colle UHU (uniquement UHU)

Apporter votre stock à l'Agence Postale Communale (APC) de Pompignac

► Association bénéficiaire : **Les Clowns Stéthoscopes**



Instruments d'écritures usagés

Apporter votre stock à l'Agence Postale Communale (APC) de Pompignac

► Association bénéficiaire : **Les Clowns Stéthoscopes**



Gourdes de compote vide (avec bouchon)

Apporter votre stock à l'Agence Postale Communale (APC) de Pompignac

► Association bénéficiaire : **Les Clowns Stéthoscopes**

ARBRES ET HAIES EN LIMITE DE DOMAINE PUBLIC

Haies, buissons, arbres et hautes herbes des propriétés privées qui dépassent sur le domaine public peuvent être source d'accidents pour les piétons, les deux roues et les automobilistes.

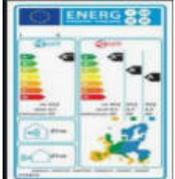
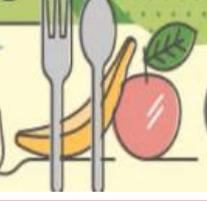
En effet, leur débordement peut limiter la visibilité, empêcher le passage des piétons sur les trottoirs, obliger à des écarts pour éviter une végétation trop imposante....

Cela porte atteinte à la sécurité des déplacements.

Tout propriétaire ou locataire riverain de l'espace public a l'obligation d'entretenir régulièrement cette végétation afin qu'elle ne déborde pas sur l'espace public. Il s'agit d'une obligation légale. La mairie informe régulièrement les personnes concernées.

LOI CLIMAT : CE QUI VA CHANGER POUR LES COMMUNES EN TERME D'URBANISME

La loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « loi Climat et Résilience », vise à accélérer la transition écologique de la société et de l'économie française. La loi s'articule autour des cinq thématiques sur lesquelles la Convention citoyenne pour le climat (CCC) a débattu et présenté ses propositions en juin 2020 : consommer, produire et travailler, se déplacer, se loger, se nourrir. et réduire l'artificialisation des sols, Elle renforce aussi les sanctions en cas d'atteintes à l'environnement.

CONSOMMER		
Accompagner durablement les Français dans leurs choix de consommation, grâce à des mesures portant sur l'éducation à l'environnement, la publicité, l'affichage environnemental et l'économie circulaire.		<ul style="list-style-type: none"> - Des enfants sensibilisés à l'environnement du primaire au lycée - Des publicités qui prennent en compte les enjeux écologiques - Des étiquettes environnementales sur les produits que nous consommons
PRODUIRE ET TRAVAILLER		
Rendre les investissements publics plus verts, Faire de l'écologie un sujet transversal de dialogue social en entreprise, Permettre le développement harmonieux des énergies renouvelables au niveau local ou encore réformer le code minier.		<ul style="list-style-type: none"> - Verdir la commande publique - Impliquer les citoyens et les territoires dans le développement des énergies renouvelables - Utiliser les toits pour végétaliser et produire de l'énergie solaire
SE DÉPLACER		
Rendre nos moyens de transports moins polluants, que ce soit les transports en commun, la voiture ou encore le transport aérien pour baisser les émissions de CO2 et améliorer la qualité de l'air.		<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les alternatives à la voiture individuelle et la transition vers un parc de véhicules plus propres - Limiter les émissions du transport aérien et favoriser l'intermodalité train-avion
SE LOGER ET RÉDUIRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS		
Rénover massivement les logements pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre et sortir des millions de ménages de la précarité énergétique. Adapter les règles d'urbanisme pour lutter efficacement contre l'étalement urbain dans		<p>le but de protéger nos écosystèmes et d'adapter nos territoires aux changements climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre l'artificialisation des sols pour la protection des écosystèmes et en adaptant les règles d'urbanisme
SE NOURRIR		
Enclencher un changement significatif dans notre manière de nous nourrir pour consommer plus local, plus durable et plus sain, - Soutenir une alimentation saine et durable peu émettrice de gaz à effet de serre pour tous		<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir un système agricole plus respectueux de l'environnement par le développement de l'agroécologie et mieux encadrer le commerce équitable
RENFORCER LA PROTECTION JUDICIAIRE DE L'ENVIRONNEMENT		
Avoir une meilleure protection judiciaire de l'environnement en renforçant les peines pour qu'elles soient plus dissuasives et en créant un délit d'écocide.		<ul style="list-style-type: none"> - Punir davantage le banditisme environnemental en renforçant les règles et sanctions existantes

Ces mesures sont d'application immédiate et impactent considérablement les politiques municipales, soit sous la forme de nouvelles obligations, soit sous le forme de volontariat pour les maires souhaitant conduire des projets expérimentaux bénéfiques à l'environnement.

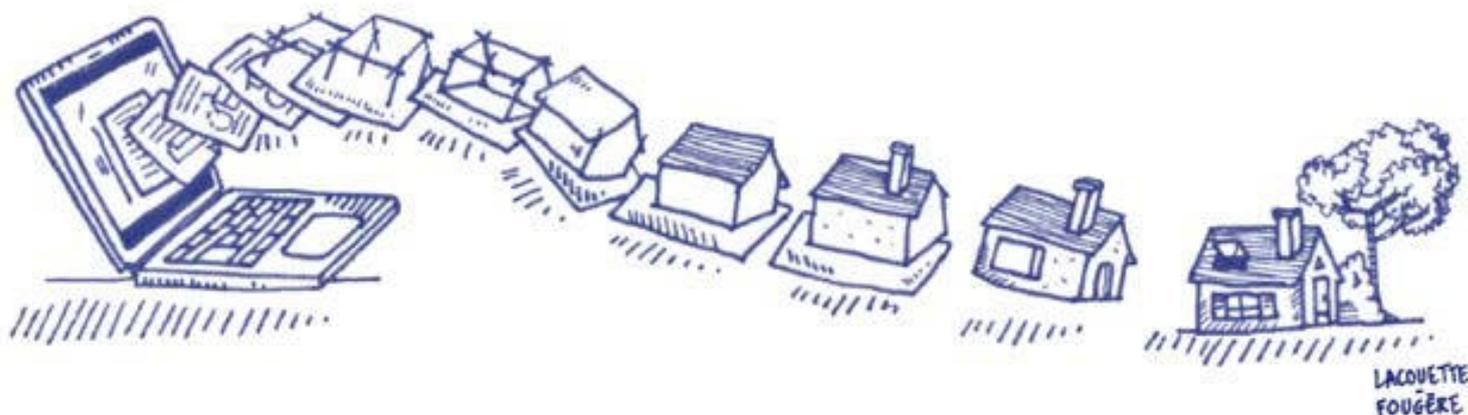
Une mesure très significative concerne l'urbanisme avec une réduction obligatoire de l'artificialisa-

tion des sols qui devra être réduite de 50% d'ici 2030 comparativement à la consommation d'espaces observée durant les 10 années précédentes. Cette obligation va être déclinée au sein de tous les documents d'urbanisme notamment notre PLU lorsqu'il entrera en révision.

Le code de l'urbanisme intègre un objectif « d'optimisation de la densité des espaces urbanisés ».

Cela signifie concrètement que les zones déjà urbanisées devront être densifiées pour accueillir les nouveaux besoins de logements pour éviter de rendre constructible des zones naturelles, agricoles ou forestières. Notre nouveau PLU devra intégrer cette dimension légale pour être validé par les services de l'Etat.

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME EN LIGNE A PARTIR DU 01 JANVIER 2022



La loi Elan de 2019 prévoit qu'à compter du 1er janvier 2022, toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme. Celle de plus de 3500 habitants devront également assurer leur instruction sous forme dématérialisée.

Le dépôt et l'instruction en ligne de toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme, dit programme Démat. Ads, répond aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics, à l'heure où une grande majorité de services sont accessibles en ligne.

Les bénéfices de la dématérialisation sont multiples.



Pour les pétitionnaires

Pour les services des collectivités

- un gain de temps, service en ligne 24H/24
- une démarche plus économique, plus écologique
- plus de transparence sur l'état d'avancement du dossier

Pour les services des collectivités

- une amélioration de la qualité des dossiers transmis
- une meilleure traçabilité des dossiers et des pièces
- une meilleure qualité de service auprès des usagers
- une meilleure résilience des services en cas de fermeture des guichets physiques

Assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme dématérialisées

AD'AU est un portail accessible sur www.service-public.fr, qui permet de constituer sa demande d'autorisation d'urbanisme en ligne. Destinée aux particuliers comme aux professionnels, AD'AU facilite la démarche de l'utilisateur, guidé à chaque étape de la constitution de son dossier.

Ainsi, à partir du 01/01/22, les pétitionnaires qui le souhaitent pourront déposer leur demande en ligne en se connectant via un lien disponible sur le site de la mairie à la rubrique Urbanisme. Une fois connecté, la démarche est expliquée pas à pas. La procédure de dépôt papier pour les pétitionnaires qui le souhaitent est maintenue.

Et toujours, les services de votre commune restent vos interlocuteurs privilégiés pour vous accompagner tout le long de votre projet. N'hésitez pas à les solliciter !

Assistance pour votre demande d'autorisation d'urbanisme (Service en ligne)

Ministère chargé de l'urbanisme

Ce service a pour objet de vous orienter dans la constitution de votre dossier de demande d'autorisation d'urbanisme en suivant 5 étapes :

1. Vous décrivez votre projet.
2. Le service sélectionne les informations que vous devez renseigner.
3. Le service vous indique la liste des pièces que vous devez joindre à votre dossier, avec les caractéristiques attendues pour chacune des pièces.
4. Vous pouvez visualiser et télécharger le formulaire en ligne finalisé.
5. Si votre commune est raccordée, vous pouvez télétransmettre le dossier.

Les informations seront enregistrées automatiquement au fur et à mesure de votre démarche sur votre compte Service-Public. Vous pourrez vous interrompre à tout moment et reprendre la démarche plus tard.

➔ A savoir : la démarche ne fonctionne pas sous Internet Explorer 11.

Accéder au service en ligne

LES FINANCES COMMUNALES

LE BUDGET COMMUNAL : COMMENT S'ARTICULE-T-IL ?

De façon très synthétique, le budget d'une collectivité se divise en 2 parties :

Une section de fonctionnement et une section d'investissements, avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section

La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité, dont les charges de personnel, les consommables, l'entretien courant des bâtiments communaux, des espaces publics, les factures d'énergie, les coûts d'amortissements et les intérêts de la dette.

En recettes, cette section est alimentée par la taxe foncière, les dotations et compensations de l'état et le paiement de certains services par les administrés (cantine scolaire, périscolaire...).

La section d'investissements, quant à elle, recense les dépenses liées à des projets communaux de travaux (construction de bâtiment, voirie...), d'équipements et le remboursement du capital de la dette.

Les recettes de la section investissements sont la taxe d'aménagement liée directement à la dynamique de construction sur la commune, les subventions, la capacité d'autofinancement (CAF qui est le versement de l'excédent de la section de fonctionnement) et l'emprunt.

Les bonnes règles de gestion veulent que le budget de fonctionnement soit excédentaire régulièrement afin de dégager de la CAF pour alimenter et soutenir le financement de projets communaux.

Il existe également un budget parc de logements qui fonctionne également avec une section de fonctionnement et d'investissement. Ce budget gère la maison de Cadouin.



ENDETTEMENT DE LA COMMUNE : QU'EN EST-IL VRAIMENT ?

Notre commune est en situation de surendettement. Son inscription, mi 2021, au réseau d'alerte sur les finances locales de la Préfecture est venue objectivement confirmer cet état financier critique que nous soupçonnions. Une réunion en Préfecture a ainsi eu lieu le 15 septembre dernier pour évaluer la situation et valider les actions engagées par la nouvelle municipalité.

Quelques chiffres clé remis par la Préfecture sur l'endettement à septembre 2021 :

Ratios d'endettement	Pompignac en euros	Montant de la dette en euros/habitant comparé à la moyenne des communes au niveau			
		Pompignac	Département	Région	France
Charges financières (intérêts des emprunts)	206 769	69	19	17	18
Remboursement de la dette bancaire (capital des emprunts)	439 253	145	75	79	73
Encours de la dette *	5 038 666	1 662	639	630	684
Annuités des dettes bancaires *	646 023	213	94	95	91

* hors budget parc communal de logement et budget assainissement. Ce dernier s'autofinance par le prix du m3 d'eau

** hors budget assainissement

Autres chiffres clés de la dette :

15 prêts en cours sur le budget principal - dette au 01/01/22 de près de 5 000 000 € :

7 prêts en cours sur le budget parc communal de logements - dette au 01/01/2022 de plus de 1 200 000 €

Soit au total une dette de 6 200 000 € au 01/01/2022 **

Résultat d'une gestion trop ambitieuse des ressources de la commune, d'un trop grand nombre de prêts contractés et d'une absence de maîtrise des dépenses, le constat actuel est le suivant :



- **nos ratios d'endettement sont 2 à 3 fois plus élevés** que ceux issus de la moyenne des communes tant au niveau départemental, régional et national.

- les emprunts ont été souscrits à des taux très élevés que nous supportons difficilement actuellement.

- le budget de fonctionnement est grevé tous les ans par le remboursement des intérêts **des emprunts de plus de 170 000 €/an.**

- le budget de fonctionnement est en déficit.

Les recettes ne couvrent pas les dépenses, ce qui n'est pas acceptable, alors même que ce budget devrait dégager régulièrement de la CAF pour soutenir les investissements.

- les recettes d'investissement couvrent à peine le remboursement du capital de la dette, ce qui signifie que nous n'avons plus les moyens d'investir dans de nouveaux projets. **Le remboursement du capital de l'emprunt est de plus de 420 000 €/an.**

- le budget parc communal de logement ne s'équilibre pas ; Il est déficitaire et exige des subventions depuis le budget principal pour rembourser les emprunts dont les annuités sont d'environ 104 000 €.

- **au total, nous devons donc soutenir plus de 700 000 €/an de remboursement d'emprunt.**

- en 2020 et 2021, la municipalité devait de plus rembourser des prêts court terme à hauteur de 860 000 €.

- la suppression de la taxe d'habitation entraîne une perte de recette de 60 000 €/an

Chiffres clés des prêts :

- ratio endettement : x2 à x3 /moyenne
- annuités de remboursement : 700 000€/an
- prêts à court terme : 860 000€

COMMENT RETROUVER UNE SITUATION FINANCIÈRE CORRECTE ?

En juin 2020, dès notre entrée en fonction nous avons mandaté un cabinet d'audit financier pour réaliser un diagnostic objectif sur les budgets de fonctionnement, d'investissement et sur l'état de la dette. En parallèle ce même travail de fond a été mené avec la Direction Générale de finances publiques avec une analyse systématique de tous les postes de dépenses : personnel, services, consommables, contrats, projets votés et engagés par l'ancienne municipalité avant les élections.

Suite à ces analyses comparatives, des actions ont pu ainsi être mises en place : certaines immédiatement, d'autres ont demandé des analyses préalables. Toutes ont fait l'objet d'une évaluation de gain financier et d'impact sur les administrés.

En effet, certaines ont nécessité la suppression ou la réduction de services municipaux avec des impacts non négligeables pour les habitants et des mécontentements.

Des aménagements restent encore à réaliser ; ils sont plus complexes car dépendent de la volonté des établissements bancaires pour renégocier et compacter les prêts en cours ou nécessitent une refonte complète de certains de nos services.

...lire la suite



Les actions engagées :

- Délibération en septembre 2020 pour modifier le budget principal voté par l'ancienne municipalité et retirer les projets dont le financement était prévu par le recours à un nouvel emprunt de plus de 560 000 €.
- Aucun emprunt en 2020, 2021 et 2022
- Maîtrise des charges de personnel par le réaménagement des fonctions et missions des agents municipaux. C'est ainsi que 2 agents administratifs et 2 agents des services techniques n'ont pas été remplacés.

- o Un seul agent affecté à l'agence postale communale

- o Le service de transport a dû être supprimé. Trop coûteux en charge de personnel (2 chauffeurs nécessaires + 1 agent accompagnant) et obligation d'achat d'un nouveau bus.

- o Des services non obligatoires ont été réduits comme le ramassage des encombrants, ramené à 4/an/foyer et non plus tous les mois.

- o L'entretien des espaces verts est sous traité.

L'économie générée est de l'ordre de 100 000 €

- Analyse de tous les contrats de prestation de service ou achat de fourniture en vue de résiliation ou de renégociation.

Ainsi les contrats pour achat des consommables (savon, essuie main,...) prestations de communication, de nettoyage des locaux, de location des imprimantes, de contrôles périodiques ont été optimisés.

L'économie générée est de l'ordre de 50 000 €

- mise en place d'un plan d'entretien préventif de nos bâtiments communaux. Ces derniers laissés à l'abandon sont considérablement détériorés. De lourds travaux sont à prévoir. Les associations en sont les premières victimes car elles évoluent dans des conditions parfois difficiles.

- Réaménagement de la dette par transformation de prêts à court terme à hauteur de 860 000 € en prêts amortissables.

- Mutualisation d'achats et services avec la communauté des Communes des Coteaux bordelais : véritable partenaire et facilitateur pour obtenir les meilleurs prix. C'est dans cette démarche volontariste que la municipalité s'est engagée : travaux de voirie, action sociale, affaires scolaires...

- Vente de biens communaux en 2021 pour 478 000€.

- Maîtrise permanente du budget : des simulations d'atterrissage budgétaires sont régulièrement faites pour anticiper, évaluer notre capacité réelle à engager les dépenses.

Les actions à finaliser :

- Réaménagement de la dette : le travail est engagé avec les établissements bancaires. Il s'agit de regrouper des prêts en cours en un seul nouveau prêt aux conditions de taux et de durée plus avantageux.

- **Augmentation de la taxe foncière** : lors de conseil municipal du 28 février 2021, le bureau d'analyse financier avait préconisé une augmentation de cette taxe de l'ordre de 18% du taux sur 2 années successives. Cette orientation avait été validée en conseil par les services de l'Etat.

En 2021, nous n'avons pas souhaité pratiquer cette augmentation préférant travailler dans un 1er temps sur une complète maîtrise du budget avant toute décision. Le poids de celle-ci étant important pour tous les foyers.

En 2022, nous devons augmenter le taux de la taxe foncière, mais moins que demandé. Cela est indispensable. **Le taux actuel de 41,45% sera porté autour de 46% en 2022.**

- Maîtrise budgétaire permanente : sur tous les postes, elle devra se poursuivre tout au long du mandat et au-delà. Chaque dépense devra être évaluée et justifiée avant engagement. Certains projets pourront être décalés si les subventions ne sont pas obtenues ou si les financements s'avèrent trop incertains.

2021

2021 en chiffres :

- Economies réalisées : environ 150 000€
- Vente de biens communaux pour 478 000€
- Aucun nouveau prêt
- Prêts courts termes de 860 000€ réaménagés



BILAN DES ACTIONS COMMUNALES & RÉALISATIONS DE 2021

En 2021, malgré la situation financière et sanitaire, de nombreux projets ont été réalisés avec une totale maîtrise budgétaire. Certains se poursuivront sur 2022, notamment du fait du décalage du planning dû à la COVID (manque de personnel, difficultés d'approvisionnement)

AFFAIRES SCOLAIRES

- Passage à la semaine de 4 jours
- Ouverture d'une 9ème classe en école élémentaire
- Ouverture d'un centre de loisirs à Pompignac
- Création d'ateliers pédagogiques variés pour les enfants en périscolaire
- Mise en place d'une étude surveillée à l'école élémentaire
- Achat de tableaux numériques interactifs pour équiper 2 classes élémentaires
- Mise en place au sein du restaurant scolaire de l'outil d'aide à la traçabilité alimentaire E-Pack



9e classe aménagée



Tableaux interactifs



Atelier ASEPT à Pompignac

SOLIDARITÉ ET LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS

Week-end bleu

Lancement d'un rendez vous annuel destiné au bien vivre des séniors : moment de rencontre, ateliers thématiques. La 1ère édition fut un véritable succès.

Ateliers ASEPT à Pompignac

L' Association Santé, Éducation et Prévention sur les Territoires de la Gironde œuvre à la prévention santé des seniors pour le compte des régimes de retraite.

L'ASEPT informe, sensibilise et aide les seniors à adopter des comportements sains au quotidien en faveur d'un vieillissement actif et réussi.

2021 : Pompignac recevait l'ASEPT pour des ateliers d'initiation aux nouveaux outils de communication.

2022 : perfectionnement à l'utilisation de ces outils. Les dates vous seront communiquées ultérieurement.

CADEAU DE FIN D'ANNÉE À NOS SÉNIORS

Ce colis festif devait être offert à nos séniors à l'occasion d'un goûter de fin d'année prévu le 16 décembre dernier. Mais la COVID nous a contraints à l'annulation.

Les membres du CCAS et les élus de la majorité ont donc organisé la distribution de ce coffret lors du week end des 18 et 19 décembre à la maison de Cadouin. Certains séniors ne pouvant se déplacer ont pu bénéficier d'une remise à domicile.

Ce fut l'occasion, en respectant les gestes barrières, de discuter, de prendre des nouvelles de certains et d'en accompagner d'autres. Il est fondamental de ne pas perdre le lien social et de s'assurer que nos aînés vont bien et qu'ils ne souffrent pas d'isolement.



VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE



Mur de pala à la Plaine des Sports



Entrée DOJO

- Subvention exceptionnelle accordée à certaines associations pour faire face à la COVID.

- Rénovation du mur de la pala avec réalisation du logo du club par Jean Bataille Maître artisan pompignacais.

- Travaux de lutte contre les venues d'eaux de pluie dans le dojo : Les dernières pluies ont démontré l'efficacité de ces mesures puisque le dojo n'a pas subi d'inondations.



URBANISME

- Lancement de la modification du PLU en vue de la maîtrise de l'urbanisation et de la préservation de notre cadre de vie

- Mise en place de permanence urbanisme tous les jeudis

COMMUNICATION

- Lancement de l'application Panneau pocket
- Création du programme culturel annuel



TRAVAUX DE VOIRIE

- Adhésion au groupement de commandes avec les autres communes de la Communautés de Communes pour les travaux routiers : véritable succès que nous reconduirons en 2022, ce groupement permet d'obtenir des prix compétitifs (environ 20% de gain) par effet de masse puisque les 8 communes et la CDC sont membres de ce contrat.

- **Ouverture aux promeneurs du chemin de Cordes (Chemin blanc).**

- **Réfection du chemin de Cordes côté chemin de Martinot**

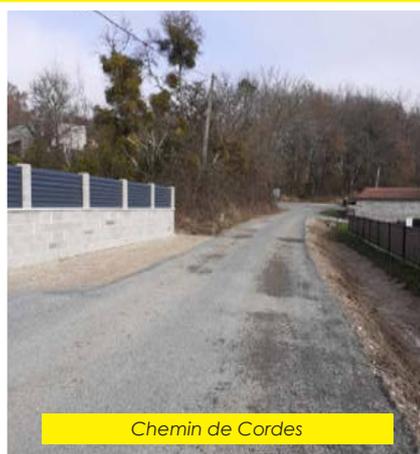
- **Réalisation du revêtement et sécurisation du haut du chemin de Martinot avec mise en place d'écluse pour réduire la vitesse de circulation.**

- **Pose de barrières de protection des piétons le long des trottoirs du chemin des Graves.**

- **Gestion du flux routier lotissement Les Prés de l'Eglise par mise en place d'une signalisation spécifique.**

- **Sécurisation du parking de la place de la mairie.**

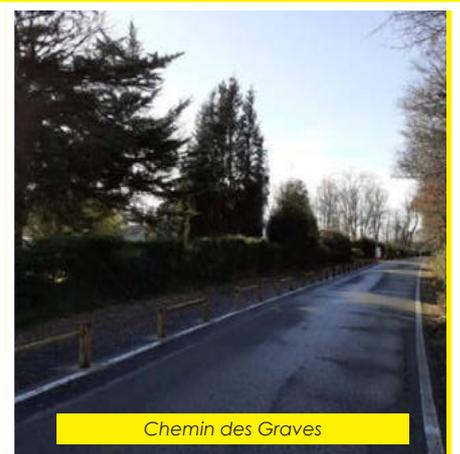
- **Création de trottoirs et sécurisation des bordures de chaussée route de la Poste.**



Chemin de Cordes



Chemin de Martinot



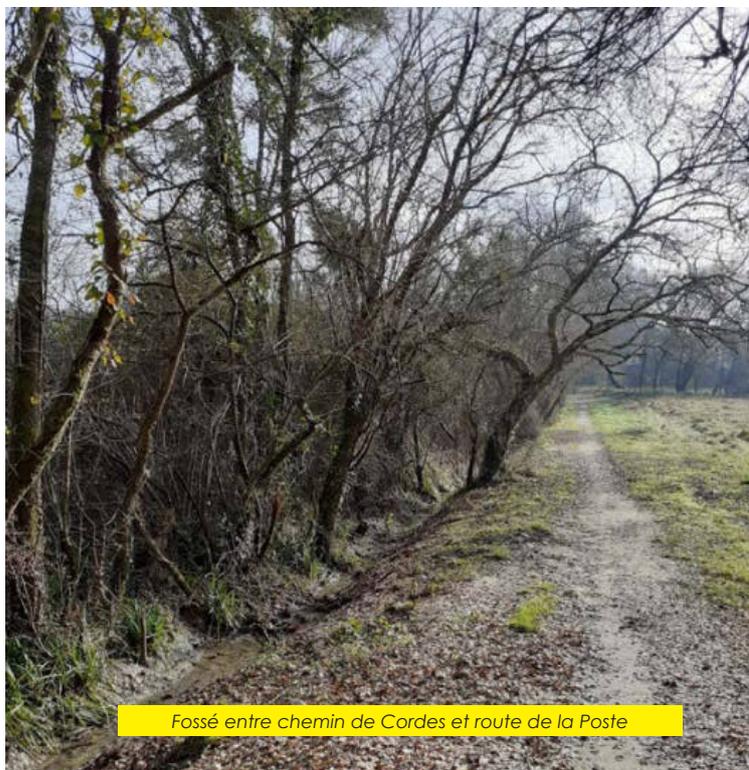
Chemin des Graves



TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

- Reprise d'une partie du réseau d'eaux usées du lotissement Rivas-seau suite à effondrement.
- Engagement de diagnostic du réseau des eaux usées.
- Aménagement et mise en service de la Zone Libellule ® associée à la station d'épuration.

Vue générale de la station d'épuration et de la zone Libellule ® de Pompignac



Fossé entre chemin de Cordes et route de la Poste

TRAVAUX DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

- Curage de la majorité des fossés de la commune pour prévenir des inondations.
- Réalisation de travaux de gestion des eaux pluviales chemin des Graves et Parc de Cadouin.
- Amélioration de l'écoulement des eaux pluviales au chemin de Callonge.
- Réalisation concertée d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales en coopération avec les autres communes traversées par la Laurence (St Loubès, Montussan...)
- Travaux de nettoyage et entretien des berges de la Laurence et autres secteurs sensibles (bassins de Cadouin, fossés, enlèvement des embacles dans la Laurence...)
- Etablissement d'un procès verbal de constat d'inondations visant à limiter, voire suspendre les possibilités d'urbanisation dans des secteurs exposés dans l'attente des résultats de l'étude en cours sur le schéma directeur. Les travaux se poursuivront en 2022. Ils sont actuellement en étude.

IMPLANTATION POSTE SOURCE ENEDIS

Etude en concertation avec ENEDIS pour la réalisation de ce poste et identification des espaces naturels de compensation pour boisement et relocalisation de la faune/flore.

Ce poste supprimera les microcoupures sur le réseau et s'accompagnera de l'enfouissement de certaines lignes électriques aériennes.

ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

Mise en place du conseil consultatif « Arbres et espaces de verdure » : composé de 31 pompignacais bénévoles, 3 missions majeures lui ont été confiées par le Maire:

- Identifier le patrimoine végétal remarquable (arbres, haies...) afin d'intégrer les réflexions à la modification du PLU pour préservation de ces espaces,
- Identifier des lieux de plantations pour maintenir le caractère végétal de la commune
- Identifier les arbres dangereux et élagages à réaliser.

Mise en place de bancs en bois sur la ceinture verte. Ces bancs ont été taillés dans des troncs d'arbres abattus sur la commune du fait de leur dangerosité. Une entreprise pompignacaise a assuré leur réalisation.



Plan vélo intercommunal

Participation à l'élaboration du projet plan vélo à l'échelle intercommunale : projet majeur de la Communauté des Communes durant ce mandat, il a pour objectif de créer des liaisons intercommunales sécurisées

Végétalisation des espaces publics

- Plantation dans les lotissements de Lannegran et de la Clairière de Lauduc

- Lancement du projet de végétalisation et de création d'un théâtre de verdure en centre bourg. Le site sera au fil du mandat équipé de jeux pour enfants et de mobiliers favorisant les rencontres intergénérationnelles



- **Aménagement du centre bourg :** enlèvement des barrières de chantier et de sécurité (type vigipirate) et mise en place de mobilier adapté, esthétique de type barrières amovibles et pots avec arbustes.



CULTURE ET LOISIRS

Établissement de :

- Règlement intérieur de la Bibliothèque
- Charte d'acquisition de la Bibliothèque (document servant de cadre dans les acquisitions et le tri des collections de la bibliothèque)
- Règlement intérieur de l'École de Musique

Programmation culturelle riche malgré la COVID : pièces de théâtre, concerts, spectacles dédiés aux enfants.

Ce programme avait aussi pour vocation de valoriser et faire briller nos pépites locales. En 2021, nous avons eu le plaisir de vous faire découvrir des étoiles pompignacaises avec la troupe de théâtre Avide Vacarme et la comédienne Amandine Pommier

La commune de Pompignac a pu également bénéficier d'une belle programmation proposée par la Communauté des Communes des Coteaux bordelais.

Retour en images sur l'année 2021



Le samedi 3 avril

CONCERT SANS PUBLIC ET VIDÉO DES MUSIQUES ACTUELLES ADOS

Consultez la vidéo sur le site de la Mairie.



Le dimanche 4 juillet

LE CID DE CORNEILLE PAR LA CIE AVIDE VACARME en plein air, place de l'Entre-Deux-Mers.



Le samedi 10 juillet

A RISE TO KATS, CONCERT EN PLEIN AIR place de l'Entre-Deux-Mers



Le samedi 2 octobre

THÉÂTRE DES SALINIÈRES « UN GRAND CRI D'AMOUR » Pièce de Josiane Balasko



Le samedi 27 novembre

CONCERT DE MUSIQUE CLASSIQUE « VENT DES RARES »

dans le cadre de l'Automne musical, avec la Communauté de Communes des Coteaux Bordelais.



Le vendredi 19 novembre

THÉÂTRE DES SALINIÈRES « ANDRÉ LE MAGNIFIQUE »



Le vendredi 10 décembre
CONCERT DE NOËL
PAR LES ÉLÈVES DE
L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE POMPIGNAC



Le samedi 11 décembre
LA COMÉDIE « APRÈS LA PLUIE »
PAR LA COMPAGNIE
LES 12 SALOPARDES



SPECTACLES DE FIN D'ANNÉE POUR LES JEUNES POMPIGNACAIS



La municipalité a offert 2 spectacles de qualité pour les enfants de la commune suivis d'un goûter et marqués par la présence du Père Noël qui a distribué des chocolats !

La Compagnie Pompignacaise Avide Vacarme nous a proposé « l'atelier » le Samedi 4 Décembre



Cinéma avec projection de ENCANTO, le dernier Disney le samedi 18 décembre

PORTAIT DE POMPIGNACAIS : ZOOM SUR UNE PÉPITE

AMANDINE POMMIER COSTANZO POMPIGNACAISE ET COMÉDIENNE DE TALENT

Pourquoi Pompignac ?

Installée à Pompignac depuis 2011, après un coup de cœur pour ce beau village.

Votre biographie ?

Ma passion du théâtre a commencé toute petite auprès d'une maman qui donnait des cours dans la ville où j'ai grandi, près de Lyon. A l'adolescence, après avoir déménagé en Gironde, j'ai continué de faire du théâtre et je suis alors entrée au Conservatoire d'Art Dramatique de Bordeaux.

Depuis, j'ai la chance d'avoir joué dans de nombreuses pièces dans divers théâtres bordelais et également dans beaucoup de films et de téléfilms qui se sont tournés dans la région.

En 2012, je décide de me lancer dans l'écriture avec « Les 12 Travers d'Hercule », puis en 2019, dans l'écriture de la comédie Romantique «Après la pluie».

Depuis peu, une nouvelle aventure arrive avec le rachat du théâtre Victoire, et ma nouvelle fonction de Directrice Artistique de beau lieu théâtral bordelais.

Vos actualités ?

« Après la pluie » au théâtre Victoire, 18 rue des Augustins, www.theatre-victoire.com, tous les mardis et mercredis de janvier et février 2022 à 20h30.

Samedi 11 juin 2022 à 20h30 « Les 12 Travers d'Hercule » à la salle Maurice Dejean de Pompignac.



BIBLIOTHÈQUE : UN SERVICE MUNICIPAL QUI SE DÉVELOPPE

La bibliothèque municipale possède une page Facebook qui compte désormais près de 1650 « amis ».

N'hésitez pas à vous y connecter pour avoir des informations sur la programmation, les nouveautés, les activités de la bibliothèque.



Bibliothèque municipale de Pompignac

@bibliothequemunicipaledepompignac - Bibliothèque

Modifier Envoyer un message

La bibliothèque en chiffres pour cette année 2021 :

- 429 inscrits actifs,
- 189 nouvelles inscriptions sur l'année 2021,
- Environ 11200 livres prêtés
- 14 classes reçues pour un total de 343 enfants
- une équipe de 6 bénévoles et une salariée
- 18 heures d'heures d'ouverture hebdomadaire dont le samedi en continu



RETOUR EN IMAGES SUR... LES LECTURES D'HALLOWEEN

Retour en images sur une formidable matinée à la villa romane aux couleurs d'Halloween autour de lectures d'Anne (une colocataire du club des six) et de Natacha (la bibliothécaire de Pompignac).

Cette animation a réuni 15 enfants et autant d'adultes (parents, colocataires et encadrants).



Etant le premier né de la nouvelle équipe municipale j'ai le privilège d'inaugurer la rubrique impressions d'élus dans l'exercice de leurs fonctions municipales.

Dans moins de 3 mois nous serons déjà au terme du 1er tiers de notre mandat.

Pour être juste dans mes impressions je dois rappeler quelques obstacles contrariants de ce début de mandat : prise de fonctions différée de 3 mois par décision de l'état, plus 3 mois et demi de procédures judiciaires initiées par l'ancien maire demandant l'annulation du résultat électoral de mars 2020, plus la confirmation d'une situation financière de la commune au bord de la tutelle préfectorale, sans oublier les pesanteurs liées à la crise COVID.



Dans une commune de notre taille le rôle de l'élu est bien différent d'un élu des villes. En plus de sa participation à la décision collective son quotidien est souvent jalonné d'urgences à satisfaire, si besoin en retroussant ses manches pour mettre ses mains à l'ouvrage, tandis que l'élu des villes est plus cantonné dans une posture politique.

Pour satisfaire ces urgences et attentes il est indispensable d'agir dans un contexte favorable réunissant 3 conditions : climat de confiance entre agents et élus, solidarité et échanges multiples entre élus, échanges constructifs avec les habitants des divers quartiers.

Notre chance à POMPIGNAC c'est de réunir ces conditions. Nous le devons à l'implication des agents municipaux, à l'engagement de toute l'équipe majoritaire bien animée par un capitaine d'équipe exemplaire par sa capacité de travail au service de la commune et sa solidité face à l'adversité d'où qu'elle vienne, et enfin à la richesse en ressources humaines parmi nos habitants pour leur engagement bénévole et leurs compétences quand il s'agit de solidarité humaine ou de protection de l'environnement (ex : solidarité spontanée lors des inondations de juin 2021, richesse des échanges et implication au conseil consultatif ARBRES ET ESPACES DE VERDURE, présence aux chantiers participatifs organisés par la commune et la CDC, tel que le Grand Nettoyage de Printemps, le nettoyage de la Capéranie, l'installation de bancs le long de la ceinture verte, le nettoyage et le défrichage du lavoir de Cordes et du Moulin de Fanfan...).

Malheureusement ce bonheur d'agir pour l'intérêt général est souvent contrarié par des incivilités environnementales qui sont le fait d'une minorité d'individus ou d'entreprises se débarrassant sans gêne de déchets divers en créant des décharges sauvages n'importe où dans la commune, ou en jetant des objets variés le long des voies de circulation et dans les espaces publics ou privés. Ces actes sont intolérables, ils dégradent l'univers verdoyant de tous et sont outrageants envers ceux qui ramassent leurs déchets. Ce sont des délits sanctionnables qui méritent une mobilisation de tous pour les combattre.

Enfin, comme tous mes coéquipiers de l'équipe municipale j'entends des impatiences qui se manifestent, je découvre des engagements antérieurs assez surprenants, la fonction oblige à discerner ce qui est légitime et pertinent parmi les demandes des administrés, parfois il faut savoir dire non.

Il reste 4 ans pour mettre totalement en œuvre notre programme environnemental, malgré la situation financière pénalisante et les obligations juridico-administratives. Mais l'ambition demeure pour protéger au mieux notre environnement en restant une commune accueillante.

Gérard SEBIE
2e Adjoint en charge de la politique environnementale
Conseiller Communautaire des Coteaux Bordelais
Membre du conseil syndical SEMOCTOM
Membre du CCAS





EMBELLIR NOTRE COMMUNE GRÂCE AUX DONS

Un magnifique pressoir, symbole de l'histoire viticole de notre commune, a été offert à la Mairie par un pompignacais. Nous le remercions chaleureusement.

Ce pressoir sera rénové au printemps 2022 grâce à un chantier participatif que la municipalité organisera. Déjà des pompignacais se sont manifestés pour participer.

Après rénovation, ce pressoir sera exposé sur l'espace public afin que nous puissions tous en profiter. Plusieurs lieux sont possibles.



Répondez au sondage ci-dessous en découpant le coupon réponse

découper selon les pointillés pour répondre

Nous vous sollicitons pour recueillir votre avis sur cette future implantation. Nous vous proposons de nous ramener ce coupon en Mairie en précisant le lieu qui vous paraît le mieux adapté.

- dans le jardin de la maison de Cadouin en centre bourg devant la salle des fêtes
 sur l'arrière de la galerie marchande où les nouvelles plantations ont été réalisées Autre lieu :

Alors, n'hésitez pas, votre avis nous intéresse ! Si vous souhaitez vous aussi, vous joindre à nous pour le chantier participatif, c'est avec plaisir, faites-vous connaître en Mairie, notez-le sur le coupon. M. Sébie prendra contact avec vous.

ASSOCIATION POMPI'PROS

L'association POMPI'PROS a été créée le 29 mars 2021, elle regroupe les commerçants, les artisans, et les entreprises et professions indépendantes dont le siège social est domicilié sur la commune de Pompignac. Ses objectifs sont de rassembler, créer un dynamisme, associer les acteurs économiques de Pompignac, et d'être une force de proposition pour chaque concitoyen de la commune.

Voici la liste des adhérents, celle-ci est non exhaustive à évoluer au fur et à mesure des nouveaux adhérents.

AGENTS IMMOBILIERS

FC IMMO
Mme FABAS
06 23 65 45 97



IAD
Mme BONJOUR
06 37 89 63 36



VALERIE LETAILLEUR
IMMOBILIER
Mme LETAILLEUR
07 77 93 56 02



COURTIER EN IMMOBILIER
2ICEP
M. MIRAMONT
06 88 11 07 13



AGENCEUR MATÉRIEL PROFESSIONNEL

M.S.M.
M. GARRIGOU
Hervé
06 71 57 40 02



MÉTIER DE BOUCHE

BOULANGER
LE GRAIN DE BLE
M. LACAZE Yoann
05 56 34 28 70

BRASSERIE
LA BRASSERIE DES SPORTS
M. MILPIED
Fabrice
05 57 34 19 62



ÉPICIER
SPAR
M. BOYER
06 26 53 60 26



PRIMEUR
MY PRIMEUR
Mme HERENG
Emmanuelle
06 35 56 84 76



BURALISTE, TABAC, PRESSE LOTO

POMPI PRESS et PLUS
Mme MORELON
05 56 72 43 63

MÉTIER DU BÂTIMENT

ARCHITECTE
Mme Ariane
GUGGENBUHL
06 63 85 51 23

CHAUFFAGISTE, CLIMATI- SEUR

R2 POSE
M. RODIER
06 75 57 45 07



ELECTRICIENS
EGA
M. RICHERT
07 82 69 84 82

MRE
M. ROUAUD
06 50 21 14 27



RDE 33
M. FERNANDES
06 95 37 20 43

MENUISIER
R2 POSE
M. RODIER
06 75 57 45 07

PEINTRES
JEAN BATAILLE
M. BATAILLE
06 10 81 85 00



MACADA PEINTURE
Mme DUBOURG
06 86 89 66 02



TERRASSIER
TERRASSEMENT DE L'ENTRE
DEUX MERS
M. FERAT
06 76 49 70 01

BIEN ETRE ET BEAUTÉ

COIFFEUSE
CB COIFFURE
Mme BARBOSA
05 57 95 53 45

**CREATRICE DE BIEN ETRE, ET
DE BIJOUX**
ENVOLEES
OCEANNES
Mme RAYMOND
06 88 74 25 64



**SONOTHERAPEUTE, MAS-
SAGE ET RELAXATION
SONORE**
LAE'NERGIE
Mme GAINCHE
06 80 67 97 66

COMMUNICATION DIGITALE CREATEUR DE SITE INTERNET ET APPLICATIONS

DORIGNAC
M. DORIGNAC
06 22 98 17 39

COUTURIERE
FIL AU CHAS
Mme GELARD
06 20 90 59 80

OPTICIENS
OPTICIEN ENTRE DEUX
VUES
M. DA SILVA
06 68 25 05 99
M. LEMAU
06 64 39 85 81



SPORT
ACCROFIT
Mme ARRIVE Sandy
06 63 19 47 17



VITICULTEURS
CHATEAU QUEYSSARD
M. MASSE
Francis
06 07 66 67 25



DOMAINE DE BRONDEAU
LANLANDE
M. et Mme
GUIMBERTEAU
05 56 72 92 99



Si vous souhaitez adhérer à cette association, il faut remplir le bulletin d'adhésion et s'acquitter d'une cotisation annuelle de 40 euros.

N'hésitez pas à nous contacter.
pompipros33@gmail.com

Cathy DUBOURG :
06 86 89 66 02
Présidente
Hervé Garrigou :
06 71 57 40 02
Secrétaire
Valérie Letailleur :
07 77 93 56 02
Trésorière

découper selon les pointillés pour conserver



Heureuse Année !
Que la nouvelle année voit éclore nos projets. Que de belles valeurs nous unissent pour avancer ensemble vers le succès. Nos énergies conjuguées sont la clé de notre réussite commune.
Meilleurs Vœux



MAJORITÉ MUNICIPALE

Notre situation financière a été discutée le 15 septembre dernier en Préfecture. Le sous-préfet a validé toutes les actions de maîtrise des finances que nous lui avons présentées et nous a confirmé l'urgence de faire immédiatement et sans demi-mesure.

D'autres réunions sont programmées avec la Préfecture pour faire, régulièrement, des points d'étapes budgétaires. Ce mandat aura pour objectif d'assainir nos finances, c'est une certitude et une obligation ! L'article en page 8 explique les détails de la situation et les actions menées ; Bien sûr, les décisions prises sont parfois difficiles. En particulier, la maîtrise des charges de personnel, entraîne la réduction de certains services. Des mécontentements s'élèvent. Nous les comprenons, mais nous n'avons pas le choix.

Certains continuent de dire que cette situation n'est pas la réalité...Mais il ne s'agit pas d'une interprétation de l'équipe municipale. Il s'agit de l'analyse objective des services de l'Etat avec perspective de mise sous tutelle si nous n'engagions pas des changements de fond sur nos dépenses.

Les comptes 2021 sont clôturés. 1er budget ayant fait l'objet d'une gestion complète par notre équipe municipale, les résultats laissent entrevoir une nette amélioration, fruit des mesures prises et d'un travail de fond des élus et des agents.

En cours de consolidation par les services de l'Etat, il sera présenté en conseil municipal. Une réunion publique dès que les conditions sanitaires le permettront sera consacrée aux finances communales. Les budgets, actions et perspectives vous seront exposés. Malgré ces contraintes budgétaires, nous continuerons à mener, avec rigueur et engagement, les projets structurants pour Pompignac.

Notre ambition reste inébranlable : Aller à votre rencontre, vous écouter, partager sur vos préoccupations, vos attentes, faire naître les projets qui y répondent, qui vous correspondent et assurer le dynamisme de notre commune tout en portant une attention, de chaque instant, à la préservation de notre qualité de vie.

Dans cette perspective, nous travaillons en toute transparence, avec toutes les personnes, élus ou habitants bénévoles, qui veulent s'engager et agir pour le bien de notre commune de façon désintéressée. Cela contribue à faire évoluer notre regard et nos actions. Nous vous en remercions.

Nous sommes présents, disponibles et à votre écoute.

LISTE POMPIGNAC EN TRANSITION

Après 12 années de forts investissements, les finances de la commune ont été laissées en équilibre et en évolution favorable en 2020 : la municipalité avait su créer les ressources utiles pour investir. Face à ce bilan positif, les fake news de Mme le Maire sur les finances n'ont pu tromper que ses adeptes.

Pour investir, il faut trouver des subventions (rares et pas plus de 20% des projets). Or à présent on assiste à la perte de subventions acquises par la précédente équipe (146 965€ pour le gymnase, 81 535 pour l'église...). Pour investir, l'emprunt est possible, sans dépasser un certain seuil. Or, Mme le Maire hurle que la dette est trop élevée, dette pourtant remboursée de moitié en 6 ans, qu'elle avait approuvée étant adjointe au maire, et alors qu'elle a elle-même contracté 3 emprunts nouveaux depuis 18 mois, au lieu de procéder aux remboursements prévus !

Mais surtout, pour investir, il faut produire de la ressource, ce qui a été fait entre 2008 et 2020, avec la création des lotissements communaux et la cession de terrains précédemment acquis pour l'aménagement du centre. Or Mme le Maire refuse de poursuivre cette politique qui crée un patrimoine transférable sur l'investissement. C'est un choix, mais qui entraîne l'immobilisme. Affligeante est en écho cette croyance selon laquelle on pourrait investir avec des économies de fonctionnement et en augmentant les impôts. Comme si en économisant 30 000 € et en augmentant de 10% la taxe foncière (soit 70 000 €) on pouvait construire une école à 3 millions ! Il ne se passera donc rien dans l'avenir, sauf à voir diminuer les services publics et les impôts augmenter, en vain. Pour tenter de justifier cette inaction, ces destructions et ces ponctions, on entendra encore, bien sûr, dénigrer la gestion précédente, en vain aussi.

LISTE VIVONS POMPIGNAC AUTREMENT

Suite au porter à connaissance fait par Mme le Maire lors du conseil municipal du 28/10/2021, notre Groupe souhaite apporter quelques éléments sur sa position.

Dans notre communication au moment des élections, nous avons déjà mis l'accent sur la situation financière difficile dans laquelle se trouvait la commune de Pompignac suite aux différents emprunts réalisés durant 2 mandats successifs ainsi qu'aux mouvements de fonds réalisés entre le budget principal et les différents budgets annexes. Montée à près de 8 millions d'euros à fin 2013, la dette aujourd'hui s'est établie à environ 5 millions, soit un endettement quasiment 3 fois supérieur à la moyenne du département et la Préfecture a fait entrer Pompignac sur le réseau d'alerte finance, obligeant la municipalité à justifier du moindre centime dépensé, à limiter les investissements au strict nécessaire.

Etrangement muets, durant les mandats précédents, les autorités de l'Etat contraignent la commune à une politique d'austérité qui malheureusement perdurera tout le mandat. Et même si nous ne sommes pas favorables à une augmentation des taxes et impôts, force est de constater que les moyens d'actions sont très limités : Réduire les frais de fonctionnement bien sûr (le poste le plus important étant le personnel), Vendre des biens communaux ? Réviser le PLU pour rendre des terrains constructibles ? tout en maintenant raisonnable la pression démographique et protéger notre cadre et notre qualité de vie.

Comme nous l'avons toujours dit depuis le début du mandat, nous travaillerons au devenir de notre commune et œuvrerons en soutenant toutes les initiatives et solutions proposées qui iront dans le sens de l'intérêt général à travers les commissions et groupes de discussions auxquels nous pourrions participer.

C'est ensemble que nous réussirons à remettre Pompignac sur de bons rails et pouvoir démarrer les futurs investissements indispensables à l'avenir de notre commune.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une belle et excellente année 2022.

Alain Guillaume, Raphaël Jouannaud

Elus Vivons Pompignac Autrement

Pour nous contacter : vivonspompignacautrement2020@gmail.com

LE TEMPS DE VIVRE

UN DYNAMISME SANS FAILLE

En dépit de cette pandémie Le Temps de Vivre a continué de fonctionner et de réaliser des sorties dès le mois de septembre :

- Visite guidée de SAINT- MACAIRE suivie d'une restauration (17 septembre) ;
- Sortie à ESPELETTE pour la fête du piment, repas à DANCHARIA (23 octobre) ;
- Déjeuner spectacle de L'ANGE BLEU (21 novembre) ;
- Visite du village ALLEMANS DU DROPT, d'une chocolaterie artisanale puis restauration (9 décembre) ;
- IBARDIN et ses ventas (11 décembre).

Pour terminer cette année 2021, les adhérents ont été invités à un repas animé le jeudi 2 décembre.

Ce moment festif et convivial fût agrémenté d'une loterie qui a ravi les heureux gagnants .

Nous remercions les généreux donateurs de Pompignac et alentours (Pompi'Presse, la Brasserie des Sports, La tom à Lili, Primeurs Jawad, Paëlla Laurent, Les Vignobles La Guillaumette et Massé, La poissonnerie



Marée Bleue D'Yvrac, Le relais d'Asie, le Mosto Buffet, Anamorphose, et nos donateurs du club..)



Nous avons célébré les 80 ans de 3 personnes : Nicole SEGUIN (présidente), Annie HERAUD (vice-présidente) et Robert BLANCO (membre).

L'équipe remercie Mme Le Maire Céline DELIGNY d'avoir pu se rendre disponible afin de participer à ce moment de rencontre et de partage.

N'oublions pas de mentionner que le club est ouvert le jeudi après-midi de 14h30 à 18h , diverses activités sont proposées (peinture, encre à alcool, travaux manuels, belote, tarot, scrabble...), et le lundi après-midi quand le temps le permet une ballade pédestre a lieu dans les environs.

D'autre part l'ASSEMBLEE GENERALE se fera le JEUDI 6 JANVIER à 14h30 et sera suivie d'une dégustation de galettes. Cette année s'effectuera le renouvellement du bureau



ACCA - ASSOCIATION DE CHASSE PROLIFÉRATION DES SANGLIERS

Comme de nombreuses communes en France, Pompignac doit faire face à l'augmentation importante de la population de sangliers sur son territoire. Cette prolifération n'est pas sans poser de véritables problèmes tant pour les exploitants agricoles que pour les particuliers et notamment dans les zones urbanisées.

Pour les exploitants agricoles, ces problèmes se soldent par des dégâts aux cultures, vignes, prairies, cultures céréalières ou fourragères qui entraînent une perte financière compensée pour partie par des indemnisation versée par la Fédération des Chasseurs de la Gironde lorsque les agriculteurs en font la demande.

Pour les particuliers, ce sont souvent des pelouses ravagées, des arbustes et potagers détruits et des clôtures démolies. A ces destructions, il faut ajouter les risques d'accidents avec les traversées d'animaux sur nos

CHÂTAIGNES ET VIN CHAUD À LA BRASSERIE DES SPORTS DE POMPIGNAC

Dimanche 19 décembre, en extérieur pour cause de COVID, nous avons pu profiter de châtaignes grillées et de vin chaud sous le soleil hivernal.

Agréable initiative et moment de convivialité dont nous avons bien besoin.



LA CRÈCHE DE L'ÉGLISE SAINT MARTIN RÉNOVÉE

Les sujets datent de la fin du 19^{ème} siècle (1880) et auraient donc environ 140 ans.

Les frais de rénovation sur les 8 sujets sont pris en charge par l'AREP et la Paroisse.

Jean Bataille, artisan de Pompignac, a assuré cette restauration non sans difficulté.

Il a restauré les parties abîmées avec un enduit "maison" et composé spécifiquement les préparations de peintures et teintes pour chaque sujet. Un travail d'orfèvre !

La crèche a ainsi retrouvé son lustre d'antan.

E À POMPIGNAC

routes, principalement la nuit mais aussi le jour, qui peuvent entraîner des dégâts matériels mais aussi corporels. En 2021, nous avons recensé au moins 3 accidents survenus Route de la Poste dont 1 a entraîné la mise à la casse de la voiture.

L'Association de Chasse Communale Agréée (ACCA) contribue à la régulation des sangliers, classés en Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD), sur son territoire comme la loi l'y oblige. Elle œuvre en partenariat avec la mairie, pour le traitement des plaintes d'administrés reçues soit par les services communaux, soit par le président de l'ACCA, Richard SAINGIRONS. A chaque fois, des rencontres sont organisées avec les plaignants, afin de leur proposer des solutions adaptées et de leur exposer les limites de nos interventions. L'ACCA collecte également les dépouilles des ani-

maux (sangliers et chevreuils) percutés par des véhicules sur la voie publique.

Il est évident que la solution de la battue, si elle est envisageable dans les parcelles cultivées ou boisées ne l'est plus du tout à proximité des habitations. C'est pourquoi, depuis 2 ans l'ACCA de Pompignac a développé la chasse à l'affut sur miradors. Ainsi, 12 miradors ont été construits et financés par l'ACCA aidée par la Fédération des Chasseurs de la Gironde. Ils ont été implantés à divers endroits de la commune avec l'accord des propriétaires des terrains, sur des passages souvent empruntés par les sangliers mais parfois proches des habitations. Cette pratique de chasse plus discrète que la battue, moins dérangeante pour la faune permet des tirs en toute sécurité car toujours fichants depuis les miradors. Enfin, pour les particuliers,

l'ACCA peut donner des conseils pour le renforcement des clôtures ou la pose de clôture électrique qui empêchent les animaux d'envahir leur terrain.

L'ACCA de Pompignac a également fait l'acquisition de caméras « de chasse » permettant l'enregistrement tant diurne que nocturne de photos et de vidéos des animaux afin de mieux connaître leur nombre et horaires de passage.

N'hésitez pas à informer la mairie ou l'ACCA si vous avez des dégâts ou des passages de sangliers sur votre propriété, ces informations seront utiles pour organiser au mieux la régulation.

Contact : Richard SAINGIRONS 06 11 26 53 87, acca-pompignac@ajguil.net

ADHÉRER A UNE AMAP C'EST UN CHOIX SOLIDAIRE POUR S'ALIMENTER

Connaitre et échanger régulièrement avec son producteur de fruits, légumes et champignons, son producteur de volailles et d'œufs, et tout autre produit alimentaire, c'est contribuer à ce changement d'alimentation qui tourne le dos à l'agriculture conventionnelle à fort rendement qui remplit les rayons de la grande distribution au profit d'une agriculture de qualité avec des exigences écologiques pour les consommateurs et des exigences sociales pour les producteurs.

L'AMAP sert de lien à la contractualisation d'achats entre producteurs de proximité et consommateurs, cette contractualisation favorise les agriculteurs respectueux de normes environnementales, c'est-à-dire sans emploi de pesticides et sans intrants chimiques, en contrepartie le producteur reçoit un revenu réel de son travail.

La labellisation BIO où agriculture raisonnée est déterminante dans nos choix de partenaires producteurs pour notre AMAP.

Les consomm'acteurs adhérents à notre AMAP peuvent retirer leurs produits tous les mardis de 18 à 19h30 à la maison de CADOUIN. La fréquence de livraison est différente selon les produits.

Actuellement : Légumes BIO, œufs BIO, poulets fermiers, poisson du Bassin, pommes BIO, champignons, fromages de chèvre et de brebis, miel, pêches, brugnons et noix BIO à la saison, bière artisanale BIO.

Renseignements et adhésions :

Tél 06 13 22 24 31, email lepompinambour@gmail.com

Sur notre site <http://www.amap.pompignac.com>

SPORTS FITNESS POMPIGNACAIS**BONNE ANNÉE À TOUS**

Profitons de ce début d'année pour vous souhaiter à toutes et tous ceux que l'on aime le plus de bonheur possible.

Que de joie et de gaieté pour cette nouvelle année 2022 en vous souhaitant qu'elle déborde de bonheur et de prospérité.

Qu'elle regorge de santé, qu'elle vous donne un moral d'acier et aussi un peu d'argent en plus !

Que tous vos vœux deviennent réalité !

Nous en profitons également pour féliciter nos deux nouveaux coachs Claire et Stéphanie pour leurs cours de qualité rien de plus agréable que d'être motivée par des personnes passionnées.

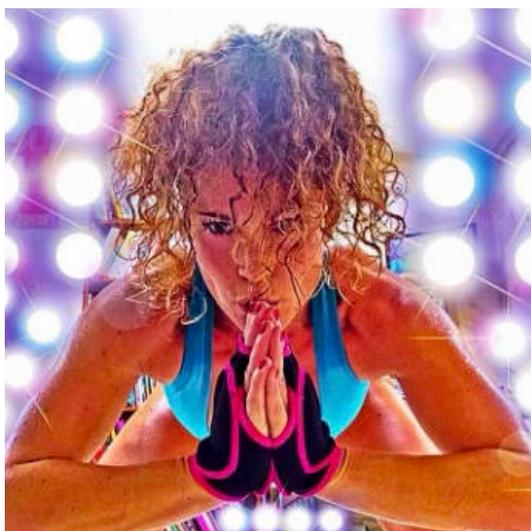
Un grand merci à vous deux.

A vous qui lisez ce bulletin il est encore temps de nous rejoindre, venez découvrir nos cours c'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons, munissez-vous d'une paire de basket propre une serviette et une bouteille d'eau. On vous attend.

Voilà tout ce que nous vous souhaitons pour cette nouvelle année 2022 !



Stéphanie



Claire



Le bureau
Claudine, Stéphanie et Christine

Pour tout renseignement :

Christine - Présidente au 06 68 36 77 70 cn311269@gmail.com

Stéphanie - Trésorière au 06 67 02 66 76 morin.fanny7433@gmail.com

Claudine - Secrétaire au 06 08 11 00 76 cfioravanti62@gmail.com

Une ludothèque est un espace de jeu et de prêt de jeu, c'est bien connu. C'est aussi un lieu de rencontre et d'échange.

Mais savez-vous que votre ludothèque Terres de Jeu est aussi une association porteuse de projets ? C'est justement de la rencontre avec Laetitia Vidalie, conseillère et accompagnante en parentalité, qu'un projet autour de la parentalité est en train de naître entre les murs de la ludothèque.

Celle-ci accueille beaucoup de parents, remplis de questionnements sur la manière de gérer des situations conflictuelles ou autre, de communiquer avec leur enfant... Laetitia, elle, propose un apport théorique et pratique, des outils, pour mieux comprendre ou se faire comprendre.

Suite à l'envie réciproque de travailler ensemble, et convaincues de l'utilité de s'associer sur un projet commun, une réflexion a été menée avec l'équipe de la ludothèque afin de préciser de quelle manière cette coopération pouvait être mise en place.

Nous proposons ainsi, dès le mois de janvier, un samedi matin par mois, des rencontres entre les parents et Laetitia Vidalie, afin d'évoquer ensemble les problématiques ou questionnements des parents, pendant que les enfants pourront profiter de la ludothèque.

La ludothèque pourra ensuite être un espace d'observation ou de mise en pratique des théories abordées en atelier. N'hésitez pas à contacter la ludothèque pour découvrir les détails de ce projet ou connaître les infos pratiques.

Plus d'infos :

La ludothèque : terresdejeu.fr

Le site de Laetitia Vidalie : noussoyonsdesparentsapprenants.com

LES AUTRES DATES À RETENIR

Atelier « la parentalité en questions » (gratuit, ouvert à tous)

- samedi 22 janvier, 10h-12h, château de la Séguinie à Tresses
- samedi 5 février, 10h-12h, château de la Séguinie à Tresses
- samedi 5 mars, 10h-12h, château de la Séguinie à Tresses

Après-midi Découverte

- mardi 22 février, 15h-17h, salle polyvalente et bibliothèque Pompignac : après-midi Découvrons Hervet Tullet et son univers coloré

Soirée jeux

- vendredi 28 janvier, 20h30-00h, château de la Séguinie à Tresses : soirée jeux de règles, thème futuriste (gratuit, dès 8 ans)
- vendredi 11 février, 18h30-23h, Carré des Forges à Fargues : soirée jeux variés tout public (gratuit)
- vendredi 25 février, 20h30-00h, château de la Séguinie à Tresses : soirée jeux de règles, thème coloré (gratuit, dès 8 ans)
- vendredi 25 mars, 20h30-00h, château de la Séguinie à Tresses : soirée jeux de règles, thème jeux de dés (gratuit, dès 8 ans)

Assemblée générale

- jeudi 3 février, 20h : Assemblée Générale de l'association Ludothèque Terres de Jeu
- jeudi 10 mars, 20h, château de la Séguinie à Tresses : Assemblée Générale de l'association Ludothèque Terres de Jeu



FNCTA
MATINÉE THÉÂTRALE
DE LA FNCTA AQUITAINE

Dimanche 23 Janvier à 15h30
 salle Maurice Déjean, nous accueillons Les Tréteaux de Saumos dans « Le pire ce sont les nuits », d'après le roman « Nos âmes la nuit » de Kent HARUF, Adaptation de Claude PHILIP.

Lorraine, une veuve de 70 ans, propose à son voisin Paul, également veuf, de venir dormir avec elle pour faire connaissance et pour combler leur solitude. Après un moment d'hésitation Paul se laisse tenter par l'expérience

...
 L'automne d'une vie, où le crépuscule rôde partout mais où surgissent encore ici et là quelques après-midis ensoleillés. Forcément, les obstacles qui vont se mettre sur la route de Paul et de Lorraine sont de nature autre que ceux qui pourraient s'élever entre deux amoureux plus jeunes. Mais ce vieux couple a d'autres arguments à faire valoir, notamment l'expérience de deux vies qui donnent lieu à des dialogues poignants pleins d'introspection sur ce qui aurait pu être fait ou dit.

Entrée au chapeau pour soutenir la troupe qui joue.
 Réservations sur le site <http://aquitaine.fncta.fr>
 Pass sanitaire obligatoire. Masque en fonction des consignes sanitaires au 23 janvier. Renseignements par mail aquitaine@fncta.fr Tél 06 11 75 36 51
 Josiane Guillaume



SECOURS POPULAIRE
EXPO SOLID'ARTS

Découvrez l'exposition de peintures, broderies et poteries, organisée par le Secours populaire de CENON et sa périphérie, les 19 et 20 février 2022, dans la salle Maurice DEJEAN, de 9h à 18h, à POMPIGNAC.
 Line COUP, bénévole et responsable du comité. 06 88 67 85 52.



THÉÂTRE DES SALINIÈRES

POTICHE

Vendredi 21 Janvier 2022 à 20h30

Comédie de Pierre BARILLET et Jean-Pierre GREDY

Mise en scène de Alexis PLAIRE

Avec : Laura LUNA, David MIRA-JOVER, Jean-Marc COCHERY, Marine SEGALEN, Julie UTEAU, Alexis PLAIRE

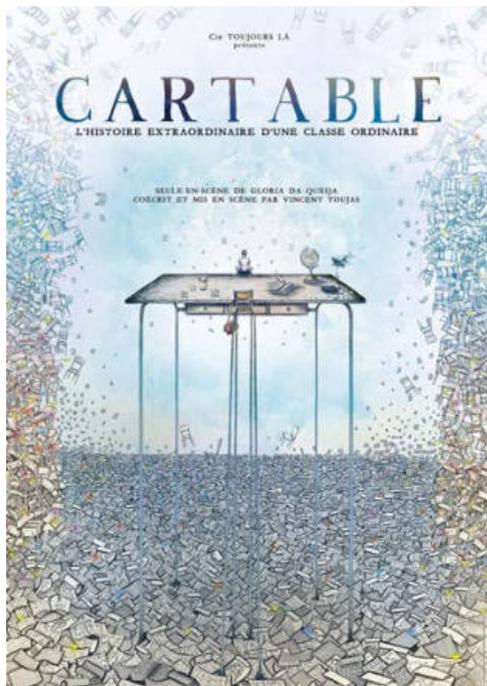
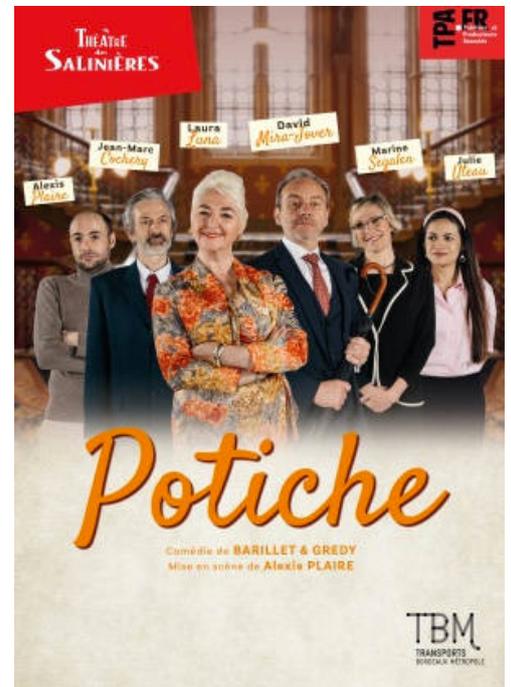
Durée : 1h40

Suzanne Pujol est la femme très bourgeoise et très discrète d'un riche industriel pour le moins détestable. Pour tous, elle est une « potiche ».

Mais voilà que le patron despotique Pujol a frappé un de ses ouvriers et se trouve contraint de partir en « convalescence ». C'est Suzanne qui se voit donc obligée de reprendre l'usine en main. Une nouvelle femme est née !

Tarif préférentiel 18 € sur le site theatre-des-salinières.com

Sur place 20 €



COLLECTIF CLIFFHANGER

CARTABLE

Samedi 12 Février 2022 à 20h30

Salle Maurice Dejean

Seule en scène de Gloria DA QUEIJA

Co-écrit et mis en scène par Vincent Toujas

Tout public dès 7 ans

C'est la rentrée ! L'odeur du cartable neuf, les cris et les rires dans la cour de récréation, les bouts de gomme qui volent à travers la classe, l'imagination des enfants, leurs bavardages, leurs coups d'éclat, le trac avant le spectacle de fin d'année...

Ce seul-en-scène, à la fois drôle et émouvant, nous plonge dans le quotidien d'une enseignante pleine de bonne volonté et de ses élèves tous si différents. Un hommage au métier de professeur des écoles, complexe et passionnant. Sublimé par l'interprétation brillante de Gloria Da Queija, comédienne multi-facettes.

Vente des billets sur place : Tarif plein 15 € / Tarif réduit 10 €

THÉÂTRE DES SALINIÈRES

LE PRÉNOM

Vendredi 11 mars 2022 à 20h30

Salle Maurice Dejean

Comédie de Matthieu DELAPORTE et Alexandre DE LA PATELLIERE

Mise en scène de Jean MOURIERE

Avec : Romain LOSI, Audrey ARESTAT, Franck BEVILACQUA, Jean MOURIERE et Sophie DANINO

Durée : 1h30

Vincent va être père pour la première fois. Invité à dîner chez Elisabeth et Pierre, sa sœur et son beau-frère, il y retrouve Claude, un ami d'enfance. En attendant l'arrivée d'Anna, sa jeune épouse éternellement en retard, on le presse de questions sur sa future paternité dans la bonne humeur générale...

On ne devrait jamais révéler à ses proches le prénom de son enfant à naître, avant qu'il ne soit là. Non par superstition mais parce qu'il s'ensuit toujours et invariablement une discussion acharnée qui tourne à la fâcherie, voire au chaos, car rancœurs, petites humiliations mal digérées et grosses révélations remontent à la surface.

Tarif préférentiel 18 € sur le site theatre-des-salinières.com

Sur place 20 €



AGENDA & CINÉMA

- 08/01 Conférence** La physique quantique - 19h30 - Salle Maurice Déjean
- 09/01 Bal Lindo Tango**
16-21h - Salle Maurice Déjean
- 21/01 Théâtre des Salinières « Potiche »** - 20h30 - Salle Maurice Déjean - voir p. 27
- 22/01 Atelier parentalité Ludothèque** - 10h-12h - Château de la Séguinie à Tresses - voir p. 25
- 23/01 Matinées Théâtrales FNCTA**
15h30 - Salle Maurice Déjean - voir p. 24
- 28/01 Soirée jeux Ludothèque** - 20h30 - Château de la Séguinie à Tresses
- 30/01 Dimanches récréatifs Finger Muppets** - 10h-18h - Salle Maurice Déjean
- 04/02 Conférence** Les templiers - 19h30 - Salle Maurice Déjean
- 05/02 Atelier parentalité Ludothèque** - 10h-12h - Château de la Séguinie à Tresses - voir p. 25
- 06/02 Vide-grenier basket** - 9h-18h - Salle Maurice Déjean
- 11/02 Soirée jeux Ludothèque** - 20h30 - Carré des Forges à Fargues
- 11/02 Ciné-débat** Debout les femmes - 20h30 - Salle Maurice- Déjean
- 12/02 Collectif Cliffhanger « Cartable »**
20h30 - Salle Maurice- Déjean - voir p. 27
- 13/02 Bal Lindo Tango**
16-21h - Salle Maurice Déjean
- 19-20/02 Expo Solid'Arts** - 9h-18h - Salle Maurice Déjean - voir p. 26
- 22/02 Après-midi Découvrons Hervet Tullet et son univers coloré** - 15h-17h - Salle Maurice Déjean et bibliothèque Pompignac
- 25/02 Soirée jeux Ludothèque** - 20h30 - Château de la Séguinie à Tresses
- 04/03 Conférence** Aromathérapie familiale illustrée - 19h30 - Salle Maurice Déjean
- 05/03 Atelier parentalité Ludothèque** - 10h-12h - Château de la Séguinie à Tresses - voir p. 25
- 06/03 Bal Lindo Tango**
16-21h - Salle Maurice Déjean
- 09/03 Don du sang EFS** - 13h30-20h30 - Maison de Cadouin
- 11/03 Théâtre des Salinières « Le prénom »** - 20h30 - Salle Maurice Déjean - voir p. 27
- 12/03 Loto du judo** - 20h - Salle Maurice Déjean
- 13/03 Vide-dressing basket** - 9h-18h - Salle Maurice Déjean
- 19-20/03 Exposition** Atelier du Kaolin - Salle Maurice Déjean - voir p. 28
- 25/03 Soirée jeux Ludothèque** - 20h30 - Château de la Séguinie à Tresses
- 26-27/03 Pompign'Actes** Festival de théâtre amateur - Salle Maurice Déjean - voir p. 28

ATELIER DU KAOLIN EXPOSITION D'ART



19 et 20 mars 2022 à la Salle Maurice Déjean. Nos deux Associations Artistiques, Emulsion d'Arts et l'Atelier du Kaolin se réunissent pour présenter leurs dernières créations ; autour de la peinture sous toutes ses formes, de la peinture sur porcelaine, de la sculpture, des bracelets, du tissage de perles, des tableaux et accessoires au crochet, etc...

L'exposition est ouverte à tous, samedi de 10h à 19h dimanche de 10h à 18h. Entrée libre. Le vernissage aura lieu samedi 19 à partir de 18h.



COMPAGNIE DE LA LAURENCE POMPIGN'ACTES

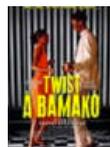
Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2022. Nous souhaitons étoffer notre groupe d'improvisateurs « LE FLIP » qui se réunit le mercredi de 20h15 à 22h15 à la Maison de Cadouin. Coachés par la comédienne Nathalie Albouy, vous y serez les bienvenus... Si l'expérience vous tente.

Nous préparons notre festival Les Pompign'ACTES qui aura lieu **les 26 et 27 mars** Salle Maurice Déjean à Pompignac. Réservez ces 2 dates dès maintenant, vous profiterez des émotions que provoque le théâtre vivant !

Nous vous donnerons plus de détails dans l'édition du mois de mars ainsi que sur notre site depuis lequel vous pourrez également réserver vos places dès que le programme sera établi. Renseignements www.pompignactes.com festival@pompignactes.com Tél 06 11 75 36 51. A bientôt !
Josiane Guillaume et l'équipe du festival

PROGRAMME CINÉMA JANVIER FÉVRIER 2022

MERCREDI 12 JANV.	20h30	Un héros (vost)
LUNDI 17 JANV.	14h30	Chère Léa) CINÉTHÉ
MERCREDI 19 JANV.	20h30	Le test
MERCREDI 26 JANV.	20h30	Twist à Bamako
LUNDI 31 JANV.	14h30	Adieu Monsieur Haffmann) CINÉTHÉ
MERCREDI 2 FÉVRIER	20h30	Ouistreham
MERCREDI 9 FÉVRIER	20h30	L'amour c'est mieux que la vie
VENDREDI 11 FÉVRIER	20h30	Debout les femmes) CINÉ DÉBAT



Vous avez des idées d'article à faire paraître ?

N'hésitez pas à nous contacter sur la nouvelle adresse email
communication@pompignac.fr



Bulletin d'information
Directrice de la publication :
Céline Deligny-Estoverit

Conception-rédaction :
Laura Coste
www.lauracoste.fr

Imprimé à 1 500 exemplaires
par Sud-Ouest Numérique

Mairie de Pompignac
23, avenue de la mairie
33370 Pompignac
05 57 97 13 00
mairie@pompignac.fr
www.pompignac.fr

[f @communedepompignac](https://www.facebook.com/communedepompignac)

IMPRIM'VERT®

